

Les quatre ou les mille générations

Commission de Service et de Référence

L'Ancien Testament énonce, au cœur du décalogue, une formule énigmatique de malédictions sur 4 générations et de bénédictions sur 1000 générations. Certains en ont fait une application parfois douteuse dans la relation d'aide. Que signifie cette malédiction sur quatre générations ?

Le texte cité en référence

Il apparaît pour la première fois en Exode 20.5-6, puis 34.7, Dt 5.9-10 et en Jr 32.18.

Les premières références se situent dans le cadre clair de la loi, dans l'ancienne alliance. L'accent des textes porte sur l'exigence d'exclusivité que Dieu a dans son alliance avec l'homme. L'adoration d'idoles constitue une infidélité au seul vrai Dieu. Il ne l'accepte pas. La punition a pour but de ramener le pécheur à Lui.

Ce type de texte est caractéristique de la langue hébraïque : l'accent ne porte pas sur une lecture littérale, mais sur la disproportion entre mille générations et trois ou quatre. Il n'y a pas de commune mesure entre la bonté et la grâce de Dieu et les conséquences du péché. Déjà dans l'ancienne alliance, là où le péché a abondé, la grâce de Dieu surabonde. Si ce texte souligne la solidarité entre générations, «il précise cependant que le jugement ou la bénédiction ne rejaillissent sur les générations suivantes que dans la mesure où les descendants persévèrent dans l'attitude de leurs ancêtres.»¹

S'il est vrai que chaque génération prépare le terrain pour la suivante, l'imitation par les enfants de leurs parents n'est pas une fatalité. Ce sera le cas pour plusieurs rois de Juda qui ne persévéreront pas dans l'idolâtrie de leur père. Ainsi même dans l'Ancien Testament, chaque individu peut rompre avec la ligne de conduite de la précédente et suivre une autre direction. Et si on tient à lire ce texte littéralement, il faut alors reconnaître que mille générations sont encore loin d'être écoulées depuis Noé. Or il est impossible d'être à la fois sous la malédiction et sous la bénédiction divines.

L'annonce dans l'Ancien Testament des réalités de la nouvelle alliance

Si déjà plusieurs textes de l'Ancien Testament mettent l'accent sur la responsabilité individuelle (Ex 34.7 ; Dt 7.10 ; 24.16, Jr 31.29-30) dans le cadre même de l'ancienne alliance, un texte aborde très clairement et longuement le sujet, il s'agit de Ezéchiel 18.

Notre société a bien vu les possibles risques de l'action des parents sur les enfants en l'exprimant par le proverbe : « Les parents boivent et les enfants trinquent ! » Cette pensée existait déjà à l'époque de l'ancienne alliance, sous la forme : Les pères *ont mangé des raisins verts, mais ce sont les dents des enfants qui en sont abîmées !* Ce proverbe va dans le sens d'une compréhension littérale du texte étudié.

Or voici ce que dit le texte, dans les deux cas où il est cité (Jr 31.29-30 et Ez 18.2-4), et cela avec une formule de serment de la part de Dieu : Aussi vrai que je suis *vivant, le Seigneur l'Eternel le déclare, vous n'aurez plus lieu de répéter ce proverbe en Israël.* Autrement dit, cette façon de penser est terminée à présent : c'est la personne qui *pèche qui devra mourir*, (v.4). Et en Ezéchiel, après un long développement qui explicite ce verset par une étude de cas, Dieu conclut en disant : *C'est l'homme qui pèche qui mourra et le fils ne portera pas le poids de la faute de son père, ni le père le poids de la faute de son fils. A celui qui est juste, sa droiture sera portée à son compte, et l'on portera au compte du méchant sa méchanceté* (v.20).

¹ Note de la Bible d'étude du Semeur Ex 20.5-6.

Et après un nouveau développement, il ajoute encore : *Je jugerai chacun de vous selon sa conduite, le Seigneur l'Eternel le déclare* (v.30) Et il termine ce passage par : *Convertissez-vous et vivez !* (v.32).

On pourrait en rester là, tellement ce passage est clair, mais il faut voir ce que dit aussi le Nouveau Testament.

Le Nouveau Testament

Il n'y a pas trace dans le Nouveau Testament de cette malédiction. Et quand dans l'évangile de Jean au chapitre 9, les disciples essaient d'appliquer cette fausse doctrine à l'aveugle-né, voulant trouver en son péché ou en celui de ses parents la raison de son handicap, le Seigneur Jésus rejette catégoriquement cette interprétation. Et sans proposer d'explication de remplacement, il se contente de se présenter comme la solution (9.1-5).

Tout le Nouveau Testament personnalise fortement le rapport entre Dieu et les hommes. La repentance est **toujours** liée à notre *péché* personnel, **jamais** à celui des ancêtres.

Le texte de 1 Jn 1.9 en est un exemple typique : *Si nous reconnaissons (confessons) nos péchés, il est fidèle et juste et par conséquent il nous pardonnera nos péchés et nous purifiera de tout le mal que nous avons commis.*

Nous terminerons sur l'épître de Paul aux Galates qui prend position fortement contre tout retour à la loi dans l'Eglise (3.1-5). Le v.13 dit clairement : *Le Christ nous a libérés de la malédiction que la loi faisait peser sur nous en prenant la malédiction sur lui à notre place.*

Une doctrine qui rendrait comptable les enfants de péchés commis par des parents ou des grands-parents n'est pas juste. De plus elle débouche sur de fausses culpabilisations, sur des introspections malades et sur un traitement pastoral erroné. Elle nie la toute suffisance de l'œuvre du Christ qui nous libère de la malédiction de la loi une fois pour toutes à notre conversion. L'apôtre Paul est très dur envers ceux qui propagent cet enseignement (Gai 1.6-9).

Plus que jamais, il est nécessaire et indispensable de tenir compte de l'ensemble de la Parole de Dieu.

La CSR